

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2010

---

**CONCOMITANCE DES RENOUVELLEMENTS DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES  
CONSEILS RÉGIONAUX - (n° 2204)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 660

présenté par

M. Braouezec, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet, M. Brard,  
Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaingne, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse,  
M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau,  
M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

Les différents seuils pour le maintien au second tour, la possibilité de fusion et l'accès à la répartition des sièges doivent être abaissés afin de permettre le renforcement du pluralisme dans les conseils généraux et régionaux.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement entendent garantir le pluralisme dans les conseils généraux et régionaux.